

## Assurances pour les appartements en location

### De quelles assurances ai-je besoin en tant que locataire et quelles sont celles qui me sont recommandées ?

(stö) En Suisse, l'assurance responsabilité civile ou l'assurance ménage ne sont pas obligatoires. Néanmoins, la plupart des bailleurs exigent la présentation d'une police d'assurance de responsabilité civile lors de la signature du contrat de bail. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des assurances obligatoires, recommandées et facultatives pour les locataires. Chez la plupart des assureurs, les différentes catégories d'assurance peuvent également être combinées en fonction des besoins.

#### Assurance responsabilité civile

- **Nécessité :**  
Obligatoire pratiquement sans exception pour les locataires
- **Couverture :**  
L'assurance responsabilité civile couvre les dommages que vous causez à des tiers ou à leurs biens.
- **Somme d'assurance :**  
Pour les particuliers, en règle générale, au maximum CHF 5 millions par sinistre.

#### Assurance ménage

- **Nécessité :**  
Facultative, mais fortement recommandée
- **Couverture :**  
L'assurance ménage couvre les dommages causés à vos biens à la suite d'un vol avec effraction, d'un incendie, de dégâts d'eau ou d'événements naturels.
- **Somme d'assurance :**  
Selon la police, au moins la valeur de l'ensemble de l'inventaire du ménage devrait être couverte à la valeur à neuf.

## Assurances complémentaires

Différentes assurances complémentaires sont recommandées en fonction de vos besoins :

- Assurance vol à l'extérieur :  
Tandis que l'assurance ménage couvre le vol à domicile, la couverture du vol à l'extérieur du domicile nécessite généralement une assurance complémentaire contre le vol à l'extérieur.
- Assurance casco ménage :  
Alors que l'assurance responsabilité civile couvre les dommages causés à autrui ou sur autrui, l'assurance casco ménage couvre ceux à vos biens causés par une maladresse de votre part, p. ex. un téléphone portable tombé.
- Assurance des objets de valeur :  
Pour les objets très coûteux, tels que les bijoux ou les œuvres d'art, vous pouvez souscrire une assurance contre le vol, la détérioration ou la destruction des objets de valeur.
- Assurance de protection juridique :  
L'assurance de protection juridique vous soutient notamment en tant que locataire dans les litiges juridiques avec le bailleur, pour autant que ce domaine soit inclus dans l'assurance.

---

infomaison est la plate-forme de conseil en ligne pour tout ce qui concerne la maison. La newsletter d'infomaison vous fournit régulièrement de précieux conseils et vous informe sur des sujets d'actualité.